

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 741

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

818 529 414 RCS Toulouse.

ALVAD.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1244150.00 EUR.

Adresse : 3, Chemin De Bordeneuve, 31150 Lespinasse.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lespinasse du 8 juin 2022, la société ALVAD, société par actions simplifiée au capital de 1 244 150 euros, dont le siège social est 3 chemin de Bordeneuve, 31150 LESPINASSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Toulouse 818 529 414, et la société ALVAD II, société par actions simplifiée au capital de 2 700 000 euros, dont le siège social est 3, chemin de Bordeneuve 31150 LESPINASSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Toulouse 893 261 040, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALVAD par la société ALVAD II. La société ALVAD ferait apport à la société ALVAD II de la totalité de son actif, soit 4 826 520 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 344 829 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3481691 euros. La société ALVAD II détenant la totalité des 124 415 actions composant le capital social de la société ALVAD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé et il n'y aura pas de prime de fusion. Il résulterait de l'annulation des actions d'ALVAD détenues par ALVAD II un mali de fusion de 2 164 045 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALVAD depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALVAD II. La fusion sera réalisée le 31 juillet 2022, sous réserve que la présente publicité ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. La société ALVAD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse au nom des deux sociétés le 9 Juin 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..